



Non respect du contenu de mon bail

Par **Emma**, le **16/07/2009** à **11:40**

Bonjour,

locataire dans une résidence neuve depuis le 3 octobre 2008 je paie un loyer pour mon T2 et un pour le loyer du parking. Dans le bail il est stipulé un parking privatif (celui ci n'est ni fermé par une barrière, qui devait soit disant être mise rapidement, et ni numéroté). Pour l'appartement il comprenait aussi un jardin privatif et une terrasse de 7m². A l'heure d'aujourd'hui je n'ai rien de tout ça. Le jardin n'est pas clos, il est ouvert avec ceux de mes voisins et surtout il est carrément en friches. Je ne vois même plus dehors tellement les mauvaises herbes sont hautes. La terrasse n'en parlent même pas. RIEN. Et pour le parking, c pareil, je n'arrive souvent pas à trouver de place quand je veux me garer, et pourtant j'ai un bail bien à part pour cette location de parking. Bref, j'ai appelé plusieurs fois l'agence qui ne daigne même pas me rappeler. Cela fait 10 mois et je pense avoir été plus que patiente. Ai-je le droit à une indemnisation par rapport à ces manques.....que puis faire?

Par **fffabre62**, le **16/07/2009** à **20:01**

Il faut écrire une mise en demeure de faire par LRAR:

DEUXIEME MODELE SOUS

<http://www.fbis.net/miseendemeure.htm>

puis faire une déclaration au tribunal d'instance avec demande de réduction de loyer si personne ne répond

<http://www.fbIs.net/TINFO.htm>

c'est un manque de jouissance qui vaut réduction de loyer pour tout savoir sur le droit au bail:

<http://www.fbIs.net/contratlocationvide.htm>